



Le Facilitateur URE Process Catalyseur énergétique de métiers

Au cours des années, grâce aux Facilitateurs, à leur autonomie et leur souplesse d'action, la Wallonie dispose de spécialistes qui non seulement portent ses messages vers le public mais aussi qui lui communiquent les retours du terrain, le tout avec des résultats bien concrets (voir REactif n°70 - mars 2012).

Les Facilitateurs URE, pour Utilisation Rationnelle de l'Energie, sont des conseillers en énergie neutres et indépendants. Ils ont été nommés par voie de marché public par la Wallonie pour sensibiliser l'ensemble des acteurs wallons aux économies d'énergie dans les secteurs de l'Industrie, du secteur Tertiaire, des PME / Indépendants et du secteur non marchand. Le réseau des Facilitateurs URE offre ainsi gratuitement ses services à l'ensemble des entreprises installées en Wallonie.

Contrairement aux Facilitateurs spécialisés dans les filières renouvelables ou de la cogénération, les Facilitateurs URE abordent les problématiques liées à l'efficacité énergétique du procédé industriel, des *Utilities* ou encore du bâtiment. Ses missions, le Facilitateur URE process les décline autour du service à l'industrie en favorisant la communication entre les différents acteurs. On peut donc le considérer comme un catalyseur d'énergie, mettant en réaction (énergétique) des professionnels de l'énergie. Et pour tous réactifs il y a des produits, dont voici quelques exemples.

Sa première mission consiste à répondre aux questions des industries. Une prime ? Une Aide publique ? Une technologie innovante ? Une formation ? Le Facilitateur est joignable tous les jours ouvrables. Il proposera souvent de se déplacer dans l'entreprise pour poser un diagnostic énergétique et proposer des pistes d'économie d'énergie. Il n'est bien sûr pas une étape obligée, seulement un point de départ, une porte ouverte vers des installateurs ou des bureaux d'études spécialisés.

En organisant un séminaire sur un investissement réussi dans le cadre des économies d'énergie dans une entreprise, le facilitateur fait profiter du "know-how" issu de différentes réalisations industrielles wallonnes. Il participe régulièrement à différents forum et salons sur l'énergie.

A travers l'organisation de formations aux techniques URE ou à l'audit énergétique dans les PME, le Facilitateur contribue à sensibiliser, former et informer les responsables de production, environnement et maintenance. A ce titre, aborder la technique et les technologies c'est aider les entreprises à poser un meilleur diagnostic et trouver une solution adaptée.

Bien sûr, le Facilitateur se documente, assure une veille technologique et règlementaire, réalise de nombreux échanges avec des spécialistes de l'efficacité énergétique et diffuse très largement de nombreuses informations : un article technique, une FAQ ou une *Success Story* (description d'une technique d'économie d'énergie mise en place avec succès dans une industrie wallonne ou par un fournisseur wallon).





Enfin, lorsqu'un thème récurrent d'économie d'énergie est partagé par de nombreuses entreprises d'un secteur, il réalise une *action mutualisée*, en rédigeant par exemple un *vade mecum* pour le secteur des menuisiers, pour le secteur de la petite distribution (petits commerces et boucheries) ou encore un guide des bonnes pratiques énergétiques dans les garages et concessionnaires automobiles.

Le Facilitateur cherche évidemment à développer son réseau professionnel avec des installateurs et des bureaux d'études spécialisés (éclairage, comptabilité énergétique, thermique, froid, air comprimé, vapeur....) lui permettant d'orienter les entreprises vers des experts dont l'énergie est la spécialité. En aucun cas, il ne se substitue à un architecte, à un bureau d'études ou à un installateur dans son travail de conception. Pour tout cela, le facilitateur URE contribue quotidiennement à renforcer les métiers de l'énergie.

Alors, comme chaque geste compte, pourquoi ne proposeriez-vous pas à votre service achat d'insérer une clause de performance énergétique dans le cahier des charges de votre prochain achat d'équipement ? Laquelle ? ... Nous pouvons vous conseiller !

Pour le facilitateur URE Process Jean-Benoît Verbeke, mai 2014

Pour contacter le service du facilitateur URE Process, formez gratuitement le **0800/97.333** ou envoyez un mail à <u>facilitateur.ure.process.jbv@facilitateur.info</u>

Nos publications sont téléchargeables sur le site <u>www.energie.wallonie.be</u> (Dossiers > L'efficience énergétique > Industrie > Le Facilitateur URE)

